



Droit de la famille

Par Steph41

Bonsoir,
Je viens vers vous car nous avons notre mère qui a été placée en ehpad.
Nous avons mis en place une protection juridique pour la protéger car elle est atteinte de trouble neurologique.
Nous venons de recevoir un titre exécutoire pour la caution de l'ehpad, de la j'en ai informé la mandataire judiciaire qui gère ses biens pour savoir qui devait payer cette facture. Nous sommes 5 enfants et une belle sœur.
De plus notre mère a de quoi payer mais nous n'avons plus accès à son compte depuis que la protection juridique est mise en place et nous ne savons pas quoi faire.
En vous remerciant par avance de nous éclairer sur ce sujet.
Cordialement

Par stepat

Bonjour,

En préambule, il serait bien d'anonymiser votre question comme il est de coutume sur un forum.

Votre mère est sous curatelle ou tutelle ?

Par Steph41

Pour le moment le tribunal judiciaire a fait appel à une mandataire judiciaire

Par stepat

Ok, dans l'attente de la décision sur la mesure de protection qui sera jugée la plus adéquate.

Normalement si votre mère a les revenus pour payer, c'est sur son compte que le mandataire doit puiser.

Par Steph41

Oui elle a ce qu'il faut mais rien n'a été fait c'est la deuxième lettre que je reçois

Par stepat

Peut-être que la banque n'a pas pris encore en compte la procuration du mandataire de justice.

Appelez l'EHPAD pour lui expliquer la situation.

Par Steph41

D'accord
Merci pour votre réponse

Par TUT03

Bonjour

c'est la mandataire qui est chargée de la gestion des ressources et des charges de la personne protégée mais encore faut il qu'elle soit informée des factures

vous lui envoyez la facture par courrier ou par mail, elle s'en chargera et dans le même temps vous donnez ses coordonnées à l'ehpad